1 3 JAN. 2025



ARRETE TEMPORAIRE N° 2025-008

MAIRIE DE LA WANTZENAU

PORTANT RETRECISSEMENT DE CHAUSSEE ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants.

VU la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

VU le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

VU la demande de l'entreprise SOGECA du 09/01/2025,

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de modification d'un raccordement existant au réseau électrique pour le compte de Strasbourg Electricité Réseaux, pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation.

Arrête

Article 1: Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau

sont modifiées comme suit :

Du 14 janvier 2025 au 24 janvier 2025, 45 Faubourg du Capitaine d'Alençon,

Réglementation 4.03.02 : stationnement interdit et qualifié de gênant dans l'emprise

du chantier

<u>Directives</u>: La chaussée sera rétrécie ponctuellement.

La circulation des cycles et des piétons sera déviée sur le trottoir d'en

Face.

<u>Article 2</u>: La signalisation réglementaire sera mise en place par la société SOGECA.

<u>Article 3</u>: Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 4: Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,

- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,

- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,

- Compagnie des transports Strasbourgeois,

- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evènements et Manifestations à la CTS

- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole

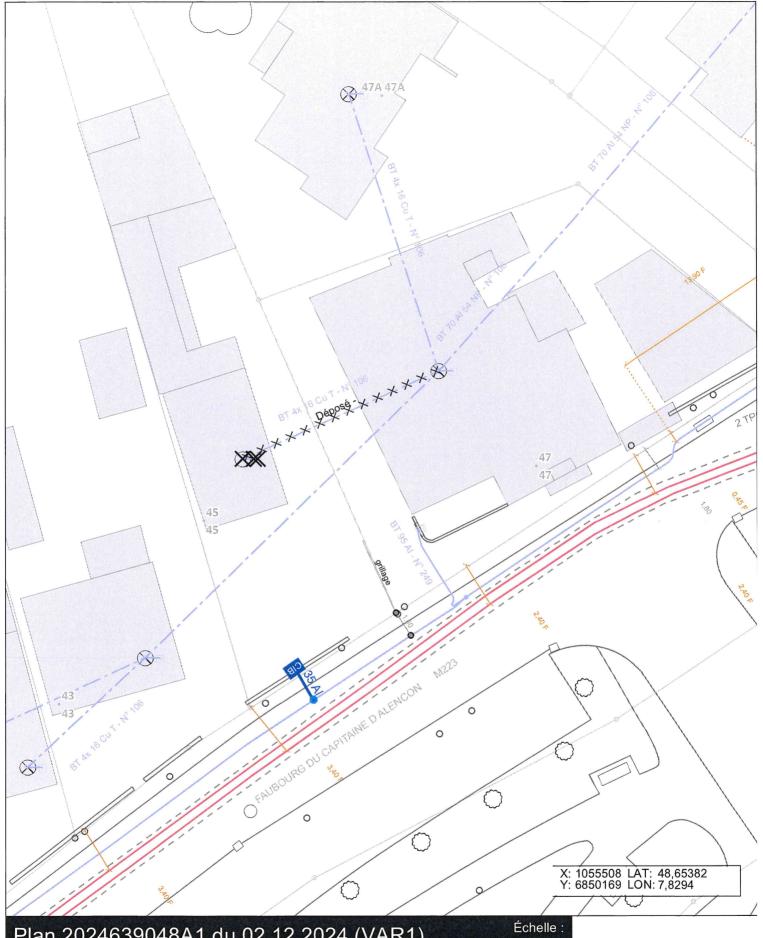
- Aux archives à la Mairie.

Fait le 1 3 JAN. 2025

La Maire,

Michèle KANNENGIESER

Pour le Maire, l'adjoint délégué Camille MEYER



Plan 2024639048A1 du 02.12.2024 (VAR1)

1/250e

AFFAIRE 2024639048 - LA WANTZENAU - 45 FAUBOURG DU CAPITAINE D ALENCON - Modification d'un raccordement existant - Dépl coffret, Modif/Dépl ouvrage - Individuel - SCI Soho - LUTZ Nathalie Interlocuteur: Commentaires:

Eric NOBLET EXPL

eric.noblet@strasbourg-electricite-reseaux.fr

© - usage limité – reproduction interdite sans autorisation. Ce plan peut en aucun cas servir au repérage de réseaux ou remplacer le plan réponse à une DT, DICT ou ATU

STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX